

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1912>

Libérez vos créations : appel à publier sous licence libre

- Regards -

Date de mise en ligne : lundi 27 septembre 2010

Description :

La licence libre vous permet de partager vos créations tout en conservant votre droit d'auteur.

Rencontres Sociales

Pourquoi nous n'avons pas besoin du droit d'auteur. La licence libre vous permet de partager vos créations tout en conservant votre droit d'auteur.

[<http://www.apeas.fr/IMG/png/april.png>]

Lorsque vous publiez une oeuvre, le droit d'auteur s'applique par défaut. Sans mention de licence il faut obtenir votre autorisation explicite pour chaque utilisation de l'oeuvre, hormis quelques exceptions très restrictives (citation, copie privée).

Une licence libre vous permettrait de partager vos créations tout en conservant votre droit d'auteur. Pour cela, vous pouvez utiliser notamment les licences Creative Commons : <http://www.apitux.org/index.php?200...>

Pourquoi adopter une licence libre ?

La licence Creative Commons BY vous permet de partager votre travail tout en préservant l'exigence parfaitement légitime de citation de l'auteur d'origine : <http://creativecommons.org/licenses...>

La clause SA (Share Alike) quant à elle, vous permet d'exiger que les versions dérivées soient publiées à leur tour sous licence libre. On parle alors de Copyleft. Votre travail peut ainsi bénéficier des contributions de chacun, l'inscrivant dans un cycle d'améliorations successives : <http://creativecommons.org/licenses...>

Pourquoi autoriser les versions modifiées ?

En autorisant les versions modifiées, vous permettez que votre travail soit adapté à des besoins spécifiques. Il peut s'agir par exemple d'une traduction ou d'une adaptation pour le rendre accessible à des personnes en situation de handicap.

Pourquoi autoriser les utilisations commerciales ?

La liberté est la meilleure protection contre une exploitation commerciale abusive. Il devient en effet impossible de bâtir un monopole sur la diffusion de la ressource dès lors que le public peut y accéder librement.

Il est souvent difficile de déterminer avec certitude si une activité est ou n'est pas commerciale. En autorisant les utilisations commerciales, vous élargissez significativement l'écosystème dans lequel votre création pourra être diffusée, réutilisée et améliorée.

Comment faire ?

Choisissez la licence qui vous convient le mieux et indiquez simplement, quelque part dans votre document :

Document libre sous licence CC by-sa <http://creativecommons.org/licenses...>

Voir en ligne : [Un article repris de l'April.](#)